



Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.



N° 898 du 29 janvier 2025 Prix 250 F cfa

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité



En un clic, payez votre TVM par **TMoney** sur l'application **OTR TVM** Disponible sur Google Play

OTR FEDERER POUR BÂTIR www.otr.tg

51^{ème} anniversaire de l'attentat de Sarakawa



COMME UN SYMBOLE DE LA VICTOIRE COLLECTIVE...

L'Agropole de Kara Page 6

UN POLE INTÉGRÉ DE TRANSFORMATION AGRICOLE POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE



Le Comité de Concertation État -Secteur Privé

LE MINISTRE BARCOLA PROCÈDE À L'INSTALLATION DE L'ANTENNE DE KARA Page 4

L'OTR DÉMARRE LA CAMPAGNE DE VULGARISATION DE LA LOI DES FINANCES EXERCICE 2025 Page 2

L'OTR DÉMARRE LA CAMPAGNE DE VULGARISATION DE LA LOI DES FINANCES EXERCICE 2025

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a convié les professionnels des médias, les partenaires stratégiques, les communes du Grand-Lomé et la société civile à une grande séance de présentation des mesures phares contenues dans la loi de fi-



nances, exercice 2025, le mercredi 22 janvier 2025 à la salle Africa du Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF).

La Direction Générale du Budget et la Direction de la Législation Fiscale et du Contentieux ont tour à tour édifié les invités sur le contexte d'élaboration de la loi de finances exercice 2025, les grandes masses du budget 2025, l'allocation des ressources de 2025, les mesures fiscales et douanières contenues dans la loi de finances 2025.

Cette présentation marque le début d'une vaste campagne de vulgarisation de la loi de finances 2025 sur l'ensemble du territoire national.

PRSS-SRDS

LE PREMIER CENTRE DES MALADIES INFECTIEUSES OFFICIELLEMENT OUVERT

Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé a effectué, le vendredi 24 janvier 2025 à Kara, une visite au premier Centre des maladies infectieuses (CMI), marquant ainsi l'opérationnalisation effective de cette infrastructure sanitaire, construite dans le cadre du Programme de renforcement du système sanitaire-santé reproductrice et droits sexuels (PRSS-SRDS).

Cet acte symbolique du chef de l'Etat traduit son engagement à faire lui-même un suivi régulier des projets de développement, à renforcer les campagnes de sensibilisation sur les enjeux sanitaires ou l'évaluation des mesures mises en place pour la prévention et la gestion des maladies infectieuses et les épidémies dans notre pays.

Les travaux, d'une valeur de plus de deux milliards de francs CFA, ont été financés par le gouvernement avec la contribution des partenaires internationaux en particulier l'Allemagne à travers la coopération allemande de développement (KfW) et Construction of Change (donateurs américains) à travers l'ONG Santé Intégrée.

La construction de ce centre intervient dans un contexte où le Togo poursuit avec agilité ses efforts pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), notamment ceux relatifs à la santé et au bien-être.

La mise en service du Centre des maladies infectieuses (CMI) de Kara confirme, dans cette dynamique, l'ambition du chef de l'Etat de réduire la prévalence des maladies infectieuses et d'améliorer considérablement l'accès aux soins pour les populations rurales et urbaines.

Cette initiative d'envergure, accueille favorablement par les professionnels de santé et la population locale, est perçue comme une étape significative vers une meilleure prise en charge des besoins sanitaires au



Togo.

Au cours de la visite, le chef de l'Etat a échangé avec les médecins et chercheurs, recueillant leurs besoins afin d'améliorer les conditions de travail et les services offerts aux populations en particulier celles des zones vulnérables.

Le Centre des maladies infectieuses (CMI) de Kara est une structure de prise en charge des maladies infectieuses en situation normale et en situation d'épidémie, comme pôle septentrional de gestion et de traitement des maladies à potentiel épidémique.

Cette infrastructure moderne et multifonctionnelle est dotée d'une capacité d'accueil de 43 lits et comprend des équipements de pointe. La formation sanitaire spécialisée intègre une unité de soins intensifs moderne pour les cas critiques, un service d'hospitalisation pour des prises en charge complexes et une pharmacie pour assurer l'approvisionnement en médicaments essentiels.

En outre, le CMI dispose de services annexes cruciaux tels qu'une unité de dépistage et de stérilisation, une buanderie, un espace de traitement des déchets médicaux et une morgue. Un accent particulier est mis sur la santé des femmes, notamment les femmes enceintes et en âge de procréer, témoignant de la priorité donnée par le gouvernement à la santé

reproductrice.

Le CMI de Kara s'inscrit ainsi dans une vision globale d'un Togo en pleine mutation, alliant modernité et accès équitable aux services sociaux de base. Il représente également une avancée majeure pour la résilience du système de santé face aux pandémies et maladies émergentes.

La proximité du CMI avec l'antenne de l'Institut national d'hygiène (INH) de Kara est un facteur de mutualisation des ressources humaines ou matérielles devant impacter la célérité dans le diagnostic des maladies infectieuses courantes, des maladies émergentes et ré-émergentes qui nécessitent une confirmation biologique avant toute prise en charge adaptée. Ainsi, en jetant les bases d'une santé accessible et de qualité, le Président de la République continue de tracer le chemin vers un Togo plus résilient et inclusif, où chaque citoyen bénéficie d'une meilleure qualité de vie.

Le Centre des maladies infectieuses (CMI) de Kara vient s'ajouter à de nombreuses initiatives du chef de l'Etat en matière d'infrastructures sanitaires notamment l'implantation de neuf (09) centres de traitement des épidémies (CTE), répartis dans toutes les régions du pays pour des soins primaires, renforçant ainsi le dispositif en infrastructures sanitaires dans notre pays.

LM

Assainissement / Grand Lomé

UN ACCORD STRATÉGIQUE ENTRE LE TOGO ET UNE SOCIÉTÉ HONGROISE

Le 22 janvier 2025, un tournant majeur a été marqué dans le secteur de l'assainissement au Togo avec la signature d'un mémo-

accord prévoit la construction de deux stations de traitement des boues de vidange dans les localités d'Aképe et de Djagblé, conformément aux orientations du plan directeur d'assainissement du Grand Lomé.



randum d'entente entre le ministère de l'eau et de l'assainissement, le ministère de l'économie et des finances, et la société hongroise PURECO. Cet

accord prévoit la construction de deux stations de traitement des boues de vidange dans les localités d'Aképe et de Djagblé, conformément aux orientations du plan directeur d'assainissement du Grand Lomé.

Avant le démarrage effectif des travaux, des études préliminaires seront menées afin de confirmer la viabilité des sites retenus. Ces infrastructures modernes visent à renforcer la gestion des boues de vidange, un enjeu crucial pour l'amélioration des conditions de vie des populations et la préservation de l'environnement.

Le gouvernement togolais a exprimé sa profonde gratitude envers la Hongrie et PURECO pour leur soutien et leur expertise technique. Ce partenariat illustre une vision commune et ambitieuse : bâtir un avenir plus propre et durable pour le pays. Grâce à cet engagement international, le Togo pourra renforcer sa résilience face aux défis environnementaux tout en contribuant à un développement respectueux des écosystèmes. Cet accord s'inscrit pleinement dans la politique environnementale du Togo, qui ambitionne de devenir un modèle régional en matière de gestion durable des déchets et de protection de l'environnement. « Ensemble, construisons un Togo résilient et respectueux de l'environnement », a déclaré un représentant du gouvernement, pour rappeler l'importance de cette étape dans le développement du pays.

Avec lenouveaurepoter.com

51ème anniversaire de l'attentat de Sarakawa

COMME UN SYMBOLE DE LA VICTOIRE COLLECTIVE...

Le chef de l'État, Faure Essozimna Gnassingbé, a présidé le vendredi 24 janvier 2025 à Sarakawa, comme chaque année, la cérémonie commémorative de l'accident d'avion présidentiel survenu en ce lieu mémoriel,



il y a 51 ans jour pour jour. L'attentat déguisé en accident qui a coûté la vie à des compatriotes, relève d'un sabotage orchestré par des acteurs de la haute finance internationale hostiles à la politique de l'augmentation de la participation du Togo au capital social de la Compagnie togolaise des mines du Bénin (CTMB), envisagée par le Président d'alors, Gnassingbé Eyadéma. Cette commémoration, symbole de la victoire collective de tout un peuple, nous rappelle le sens de l'engagement, la foi, du courage et de la solidarité aux enjeux.

« Un coup isolé n'arrête jamais le combat. Quelles que soient les circonstances et quoi qu'il m'arrive, vous continuerez la bataille que nous avons entreprise ensemble pour notre indépendance économique » disait le Président Eyadéma dans son adresse à la nation, quelques heures après cet attentat. Cette phrase qui résonne toujours dans la mémoire collec-

tive, marque l'histoire de notre pays, appelle à un hommage solennel aux héros de la nation et au patriotisme.

Le chef de l'État a procédé à cet effet, au dépôt de gerbe au mausolée en mémoire des victimes de cette tragédie. Un geste symbolique qui traduit la résilience nationale qui en a découlé, et l'attachement du peuple togolais à la souveraineté économique.

« La commémoration du 24 janvier, nous offre l'opportunité d'honorer la mémoire de nos compatriotes victimes de cette tragédie, tombés aux champs d'honneur. Ah ! Oui ! Ils sont morts dans la chair ! Mais, ils sont et demeurent vivants pour toujours dans la mémoire collective de la nation togolaise. A cet effet, nous leur rendons hommage pour leur sacrifice, qui rappelle à nous tous l'importance de la loyauté, du patriotisme, du respect des valeurs civiques et citoyennes, et du refus de la corruption et de l'image du père de la Nation » a précisé le ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière, le Colonel Hodabalo Awate dans son discours de circonstance.

C'est aussi la preuve que l'esprit d'indépendance économique qui a animé les actions de 1974 continue d'inspirer les politiques publiques et les initiatives en faveur du développement harmonieux, inclusif et durable de notre pays. Cette audace du Président Eyadéma mérite d'être entretenue à travers des politiques de développement initiées dans l'intérêt majeur du peuple togolais.

Pour le ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière, « 51 ans après cet attentat, ces paroles pathétiques révélatrices d'un esprit de fermeté, d'engagement et de patriotisme, constituent un



socle d'inspiration, comme en témoignent, vos initiatives et actions de développement intégral, inclusif et participatif initiées par le Président de la République, au plan national

veloppement imprimée par le chef de l'état, Faure Essozimna Gnassingbé, est le catalyseur approprié pour accélérer les interventions de l'État dans l'optique de

solument engagé à soutenir le Président de la République, dans ses initiatives au plan sécuritaire, diplomatique, économique, de développement inclusif et de cohésion natio-



et international, et son docte politique de paix et de cohésion sociale ».

La Feuille de route gouvernementale Togo 2025, mise en œuvre suivant la vision de dé-

construire un pays en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable.

A travers cette commémoration, le peuple togolais reste ré-

nale pour continuer la bataille entreprise par le Père de la Nation, feu Général Eyadéma pour un Togo souverain et prospère.

La rédaction

Élections sénatoriales

89 CANDIDATS RETENUS PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE

Les aspirants à la fonction de sénateurs sont désormais connus. La Cour constitutionnelle a publié le lundi 20 janvier la liste définitive des candidats retenus.

Au total, 89 candidatures ont été validées par la juridiction, sur les 92 transmises le 10 janvier dernier par la

Commission électorale nationale indépendante (CENI). Dans le détail, 78 candidats sont issus des partis politiques tandis que 11 sont des candidats indépendants.

Prochaine étape désormais pour les candidats retenus, le versement de la caution dans un délai maximal de 48h. Le paiement de ce mon-

tant, fixé à 300.000 FCFA pour les hommes et à la moitié pour les femmes, validera définitivement l'inscription aux élections.

En rappel, les élections sénatoriales se dérouleront le 15 février prochain, et permettront d'élire 41 sénateurs répartis dans les 39 préfectures.



Le Comité de Concertation État -Secteur Privé

LE MINISTRE BARCOLA PROCÈDE À L'INSTALLATION DE L'ANTENNE DE KARA

Le comité de concertation État secteur privé, antenne régionale de Kara a été installé le jeudi 23 janvier 2025. C'est la ministre de l'Économie et des Finances, Essowé Barcola qui a procédé à cette installation. Il est clair qu'après l'instauration d'une plus grande confiance

pondances. C'est une question de respect, d'efficacité et de bonne gouvernance. Je peux vous assurer que cette préoccupation est partagée au plus haut niveau de l'État. Le ministère de la Réforme, sous l'impulsion de Gilbert Bawara, travaille activement à améliorer la qualité du service public en intégrant no-

ment d'accord avec la notion d'État stratège. L'État doit fixer les règles du jeu, créer un environnement favorable aux entreprises et investir dans les secteurs clés de l'économie. Mais il doit également se montrer plus agile et plus réactif face aux évolutions économiques et technologiques.



entre le gouvernement à travers le CCESP et le secteur privé togolais basé dans la région maritime plus précisément à Lomé, l'idéal serait de faire un maillage du territoire pour l'ancrage réaliste de ce climat de confiance entre l'État et le secteur privé. Cette confiance n'a pas laissé indifférent le président de l'Association des Grandes Entreprises (AGET) Monsieur Jonas DAOU qui a déclaré ce qui suit : « Je salue cette première rencontre délocalisée. Cette session de ce jour me donne envie d'avoir un rêve. Car 2025 va être donc une année extraordinaire pour le secteur privé togolais car cette année commence avec un événement spécifique qui va booster l'énergie des acteurs économiques privés dans l'ensemble. Le jalon qui s'est posé aujourd'hui va permettre de dynamiser l'envie de créations des entreprises aussi bien à Lomé qu'à l'intérieur du pays. Je vais faire des propositions pour mieux faire les affaires au lieu d'un discours ». Institutionnalisation des réponses administratives ; Poursuite du renforcement des capacités des parties prenantes dans le cadre du dialogue public-privé ; Fiscalité ; concurrence, la corruption et les infrastructures, sont les thèmes développés par l'orateur au cours de son speech en termes de propositions. A toutes les préoccupations relevées par le Président de l'AGET, le ministre de l'économie et des finances Monsieur Essowé Georges BARCOLA a donné des réponses appropriées à chaque thème : « Je voudrais revenir sur quelques points clés soulevés par M. Daou le Président de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET), et proposer quelques éléments de réponse. La nécessité de répondre aux correspondances. Dao a tout à fait raison de souligner l'importance de répondre aux corres-

tamment des indicateurs de performance liés à la réponse aux demandes. L'implication des territoires :La création d'antennes régionales du cadre de concertation État-secteur privé est une initiative louable qui va permettre de rapprocher l'administration des acteurs économiques locaux et de mieux prendre en compte leurs spécificités. Il s'agit là d'une véritable décentralisation économique qui doit se traduire par une implication accrue des territoires dans le développement de notre pays». Le Président du comité technique de concertation État secteur privé évoque en outre: << Les infrastructures : Le développement des infrastructures est un enjeu majeur pour notre pays. Je partage l'analyse de M. Daou sur l'importance des chemins de fer et des autres infrastructures de transport. Cependant, la réalisation de tels projets nécessite des investissements considérables que nous ne pouvons pas financer seuls. Nous devons donc rechercher des partenariats public-privé et mobiliser des financements internationaux. La concurrence :La concurrence est un moteur de développement, mais elle doit être loyale. Il est inacceptable que les entreprises locales soient confrontées à une concurrence déloyale de la part de grandes multinationales. C'est pourquoi le gouvernement est déterminé à renforcer le cadre réglementaire pour garantir une concurrence équitable. La lutte contre la corruption: La lutte contre la corruption est une priorité absolue pour le gouvernement. La création de la Haute Autorité de lutte contre la corruption, inscrite dans notre Constitution, témoigne de notre volonté de combattre ce fléau. Nous devons tous travailler ensemble pour instaurer une culture de la transparence et de l'intégrité. L'État stratège : Je suis entière-

Je voudrais remercier une nouvelle fois M. Daou pour son intervention. Ses propositions sont précieuses et nous aideront à construire un avenir meilleur pour notre pays. Je suis convaincu que si nous tra-



vaillons ensemble, nous parviendrons à relever les défis qui sont les nôtres». « La cérémonie d'installation de l'antenne de la région de kara marque une étape importante dans le déroulement de l'agenda du comité de concertation État-secteur privé. La mise en place, aujourd'hui, du Comité Régional de Concertation de la Kara marque une étape clé dans la concrétisation de la vision du Chef de l'État de créer des pôles économiques régionaux dynamiques, capables de porter la croissance inclusive au cœur de nos régions. » a souligné monsieur BANIAB Moyeme le Secrétaire Exécutif de ce comité de concertation état secteur privé au cours de la présentation de la structure créée conformément à la vision de la plus haute autorité du Togo, le chef de l'État Faure GNASSINGBE. Cette antenne jouera ainsi donc un rôle fondamental dans le dé-

veloppement du secteur privé régional :

Ledit comité sera au service du développement local. Ainsi donc, le Comité Régional de Concertation de la Kara a pour mission principale de promouvoir un dialogue public-privé effectif et permanent à l'échelle locale. Il sera le relais des préoccupations des acteurs économiques de la région et jouera un rôle de veille sur les défis et opportunités du tissu entrepreneurial local. Concrètement, il s'agira, pour le Comité, de :

- Collecter et examiner les préoccupations des entreprises de la région afin de leur apporter des solutions concrètes et adaptées ;
 - Relayer les initiatives gouvernementales, en faveur du secteur privé, en s'assurant qu'elles atteignent efficacement les acteurs économiques locaux ;
 - Créer une culture de dialogue à la base, en favorisant l'écoute et la collaboration entre les différents acteurs.
- Depuis plusieurs années, sous le leadership visionnaire de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, le Togo s'est engagé dans une dynamique ambitieuse de réformes. Ces efforts visent à faire du Togo une destination privilégiée pour les affaires et un terreau fertile pour l'entrepreneuriat. Parmi les réformes majeures récemment mises en œuvre, figurent :

- la modernisation du cadre légal et réglementaire des investissements;

aussi saluer chacun de vous pour votre mobilisation, et remercier tout particulièrement monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, président du Comité Technique de Concertation État secteur-privé, pour sa présence parmi nous. Votre présence monsieur le ministre, rehausse singulièrement l'éclat de cet événement, et votre choix de la région de la Kara pour accueillir cette antenne régionale pilote du Comité de Concertation État-Secteur Privé nous honore profondément. Ce choix est une marque de confiance, mais également une responsabilité que nous prenons avec beaucoup de sérieux. L'un des défis majeurs identifiés dans la feuille de route gouvernementale 2025 est, je cite : « Augmenter la contribution de l'investissement privé à la croissance, en poursuivant les progrès réalisés au Doing Business devenu Business Ready, afin d'accompagner les acteurs locaux et d'attirer les investissements internationaux ».

Pour relever ce défi, il est impératif de renforcer une culture de dialogue à tous les niveaux de notre société. La création d'antennes régionales, comme celle que nous lançons aujourd'hui, s'inscrit dans cette logique. Ces structures permettent de décliner la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République à l'échelle des territoires et d'intégrer tous les acteurs – publics et privés – dans une dynamique de collaboration constructive».

Le gouverneur de la région de la Kara convie les acteurs à une

- la numérisation des services publics, notamment à travers le cadastre numérique et la digitalisation des procédures fiscales ;
- l'amélioration de la justice commerciale, qui offre désormais une plate-forme moderne, transparente et accessible aux entreprises ;
- le développement des infrastructures clés, notamment à travers la Plate-forme Industrielle d'Adetikopé, qui est un pilier central de notre stratégie d'industrialisation. Ces réformes, couplées à des dispositifs de financement et de garanties innovantes, permettent d'offrir aux entreprises un environnement propice à leur épanouissement. Des réformes saluées par le Gouverneur de la région de la Kara, le général ADJITOWOU qui se félicite également des avancées économiques réalisées par notre pays. « Je voudrais

mobilisation pour réussir cette aventure louable du gouvernement togolais avec à sa tête Son Excellence Monsieur le Président de la République Faure Essozimna GNASSINGBE :<< Je voudrais avant de clore mon propos Avant de conclure, lancer un appel solennel à l'ensemble des parties prenantes du dialogue public-privé dans notre région. Que vous soyez acteurs publics, représentants des collectivités locales, élus, membres de l'administration publique ou entrepreneurs du secteur privé, votre implication est essentielle pour le succès de cette initiative. Les enjeux sont d'une importance capitale, et le défi que nous devons relever est à la hauteur des ambitions que nous avons pour notre région et pour notre pays. Ensemble, nous pouvons faire de ce Comité Régional de Concerta-

Suite à la page 5

L'agriculture togolaise à l'ère de l'innovation

UNE RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE QUI VA PROFITER À 225 000 PRODUCTEURS

Le Togo réécrit l'histoire de son agriculture, avec un projet ambitieux de transformation grâce aux technologies innovantes. Le gouvernement, fidèle à sa vision du développement agricole, met en œuvre des initiatives déterminantes qui touchent directement les petits producteurs du pays.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Kanka-Malik Natchaba, l'a souligné lors de la 4ème édition du Marché des innovations et des technologies agricoles (MITA) à Lomé : « Nous vivons à une époque où la souveraineté alimentaire est plus que jamais une préoccupation mondiale. Face aux perturbations climatiques, aux crises sanitaires et à la pression démographique, il est primordial d'adopter des solutions novatrices et inclusives qui répondent aux besoins des producteurs tout en garantissant la durabilité de nos ressources naturelles. »

Pour répondre à ces défis, le Togo a lancé un projet de grande envergure visant à augmenter les rendements agricoles de 8 à 10% d'ici 2025. Cette initiative a déjà permis de toucher plus de 225.000 producteurs et d'étendre les technologies sur près de 120.000 hectares de culture. Le taux de couverture en semences certifiées, par exemple, a fait un bond remarquable pour le maïs, passant de 4,2% à 12%, et pour le riz, de 6% à 15%.

« Plusieurs mécanismes d'appuis et d'octroi de crédits sont mis en place », a ajouté Natchaba, faisant référence à des dispositifs comme le Mécanisme incitatif de financement agricole (Mifa) et le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (Faiej). Ces efforts visent à soutenir la productivité et à renforcer la résilience des producteurs face aux défis environnementaux et économiques.

En intégrant des technologies de pointe telles que les égreneuses multifonctionnelles, les séchoirs solaires et les mini-tracteurs adaptés aux sols, le Togo se positionne comme un leader régional dans l'agriculture durable. Pour les autorités, la science, l'innovation et l'agriculture technologique sont désormais des leviers essentiels pour une transformation durable de l'agriculture.

Le Togo s'engage ainsi fermement dans une agriculture plus résiliente, inclusive et tournée vers l'avenir.

Source : www.lenouveaureporter.com

Le Comité de Concertation État -Secteur Privé

LE MINISTRE BARCOLA PROCÈDE À L'INSTALLATION DE L'ANTENNE DE KARA

Suite de la page 4

tion de la Kara un modèle de collaboration et un cadre de référence pour le dialogue public-privé au Togo. Mobilisons-nous donc, et engageons-nous collectivement et résolument pour accompagner nos entreprises, attirer les investisseurs et contribuer à la transformation économique de notre région>>>.

Les dés sont jetés, il ne reste dorénavant qu'au comité pilote de kara installé de jouer sa partition en se mettant rapidement au travail.

Cette plate-forme régionale devra jouer un rôle déterminant dans :

- L'identification et la résolution des obstacles au développement économique local ;

- L'accompagnement des entreprises locales, afin de stimuler l'investissement et l'innovation ;

- la mobilisation des acteurs régionaux pour répondre aux enjeux de développement économique et social ».

En rappel, le Comité de Concertation État-Secteur privé (CCESP Togo), est créé en 2017, avec pour mandat d'œuvrer à l'enracinement de la culture de dialogue afin de renforcer la confiance mutuelle entre acteurs publics et privés.

Le Messager & www.finances.gouv.tg

PHARMACIES DE GARDE PÉRIODE DU 27 JANVIER AU 03 FÉVRIER 2025

PHARMACIE BON PASTEUR
44 Av. de la libération, en face de Brother Home ☎91 43 44 84

PHARMACIE BOULEVARD
Bd. Du 13 Janv. Doulassamé ☎90 89 28 49

PHARMACIE BIOVA
Bd. Hou hêt-Boigny ☎70 23 19 23

PHARMACIE CHÂTEAU-DEAU
Près Château d'eau de BE ☎96 80 08 88

PHARMACIE BE-KPEHENOU
Boulevard Félix HOUPHOUET - BOIGNY à Bè Kpéhénou ☎70 45 25 03

PHARMACIE KODJOVIAKOPE
Avenue Duisbour ☎22 21 89 90

PHARMACIE HOPITAL
Face Hôpital CHU-Tokoin ☎79 69 08 08

PHARMACIE AGBEGNIGAN
Tokoin Ramco - Gbadago, Av. de la Libération, près du PRÉT MANGER ☎96 77 33 33

PHARMACIE CAMPUS
ADEWI - Boulevard de la Kara à côté de UTB ☎96 80 08 85

PHARMACIE KLOKPE
Derrière la Foire Togo 2000 ☎96 80 10 03

PHARMACIE PROVIDENCE
Bd. Jean Paul 11 ☎91 14 88 88

PHARMACIE UNIVERS-SANTE
Bd. GNASSINGBE Eyadéma, Cité OUA face à l'entrée du CHU-CAMPUS ☎93 88 83 31

PHARMACIE AEROPORT
Rte de l'Aéroport SITO ☎96 51 59 74

PHARMACIE INTERNATIONALE
Sise Marché de Hédzranawoé "Assiyéyé", Boulevard du Haho ☎96 80 09 28

PHARMACIE DES LILAS
123HDN, 07 Route de Kégué Boulevard Jean Paul II ☎96 16 55 89

PHARMACIE UNION
Bd Malfakass face crèmerie BAMUDAS -BE KPOTA ☎96 32 97 26

PHARMACIE LE PROGRES
Grd contournement, face EPPL Universelle, non loin de la Gendarmerie d'AHADZI-Kpota ☎70 45 86 55

PHARMACIE LA RUCHE
Attiéguou derrière la clôture de

l'aéroport voie menant au Grand Contournement. non loin de l'école les Savoirs ☎91 54 16 16

PHARMACIE ADIDOGOME
Face au camp 2ème RI d'Adidogomé ☎91 05 78 21

PHARMACIE SILOE
Carrefour Afiao Apédokè Atigangomé ☎90 80 26 39

PHARMACIE ACTUELLE
Route de Ségbé quartier Sagbado - Adidogomé ☎90 61 46 44

PHARMACIE SEGBE
Ségbé ☎92 59 49 35

PHARMACIE WASTINE
Adidogomé logoté, à 400m du carrefour 10 té sur la route menant au quartier Lankouvi ☎92 61 17 00

PHARMACIE DJIDJOLE
DJIDJOLE ☎93 93 99 27

PHARMACIE ST JOSEPH
Bretelle BE KLIKAME ☎96 80 09 65

PHARMACIE VIGUEUR
Rue 267 AGBALEPEDOGAN Kilimandjaro ☎70 44 81 96

PHARMACIE MILLENAIRE
Face réserve de la gendarmerie d'Agoè-Nyivé, sur la route de 50m à 300m du côté Nord ☎70 21 31 97

PHARMACIE DIEUDONNE
AGOE-TELESSOU NON LOIN DE LA STATION CAP ☎70 44 84 59

PHARMACIE OSSAN
Carrefour AVEDZI, face Ets LA LIMOUSINE ☎70 40 44 25

PHARMACIE APOLLON
Avédji, Face complexe scolaire Makafui - Non loin du carrefour des hirondelles ☎93 50 42 55

PHARMACIE YESHUA
AGOE Vakpossito vers l'Ecole NDE, entre le CMS Mur et le CMS Maranatha ☎98 77 21 53

PHARMACIE CLEMENCE
Rte de la Cour d'Appel, entre l'Agence CEET Agoè et l'Ecole privée La Source ☎70 19 35 35

PHARMACIE ST MICHEL
Située à Agoè-Nyivé entre la Brasserie BB et l'espace Télécom ☎70 43 30 43

PHARMACIE ST ESPRIT
Sur la bretelle Agoè-Nyivé Kégué Face au CEG Agoè-Est ☎70 40

29 06

PHARMACIE ZONGO
Togbléko carrefour Hermann entre Orabank et la station Sanol To bléko ☎70 49 96 55

PHARMACIE TAKOE
Avant la station CAP ESSO de Zongo côté opposé ☎91 55 18 04

PHARMACIE ASSURANCE
Adétikopé National NO I, non loin du marché ☎93 08 76 76

PHARMACIE DIVINA GRACIA
Quartier Agoè-Fiovi Carrefour Bafana-Bafana ☎93 83 91 00

PHARMACIE ABRAHAM
AGOE -Logopé Kossigan ☎92 25 99 83

PHARMACIE LA MAIN DE DIEU
AGOE ASSIYEYE non loin de l'église des Assemblées de Dieu (Temple Galilée) ☎93 40 21 21

PHARMACIE ALTA
AGOE Anonkui Route Mission Tové en face du Centre Culturel Loyola ☎70 08 46 46

PHARMACIE ZOSSIME
AGOE - Zossimé, près du marché ☎70 46 26 64

PHARMACIE ST PHILIPPE
SANGUERA, Rte Lomé - Kpalimé près de la Station service OANDO ☎90 67 33 24

PHARMACIE EVA
SANGUERA Klikamé, Non loin du T-OIL ☎92 16 32 32

PHARMACIE GRATITUDE
Agoè Légbassito non loin du carrefour Avinato ☎92 18 94 85

PHARMACIE NOUVELLE TULIPE
Rte de Mission - Tové; Près de la station CAP Agoè-Légbassito ☎99 47 00 70

PHARMACIE PRINCIPALE
Rte d'Aného Kpogan YovoKopé ☎90 82 67 67

PHARMACIE LE DESTIN
A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida ☎70 41 15 41

PHARMACIE SAINTE MARIE
DJAGBLE Non loin du marché d'Avéta Acra Adoté-kopé ☎92 85 97 94

PHARMACIE SAINT PIO
KLOBATEME, non loin du CMS Klobatémé et près du complexe scolaire Le Bon Samaritain ☎93 40 40 40

Pour vos annonces et publicités, contactez-nous au 90 26 15 54

Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

Le Messager, Votre journal préféré dans les kiosques tous les mercredis

L'Agropole de Kara

UN POLE INTEGRÉ DE TRANSFORMATION AGRICOLE POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE

Le Togo a placé l'émergence au cœur de ses ambitions et mise sur l'agriculture, l'une des forces de l'économie nationale. Les

jets à travers la région. L'ouvrage ultra-moderne qui va répondre à des besoins spécifiques est réalisé sur un site de 2 hectares.

capacité de 1000 tonnes en stockage transitoire.

Dans le cas de l'agropole de Kara, le centre de transformation agricole (CTA) est un centre d'agrégation et de transformation primaire des productions agricoles couvrant plusieurs cantons et fait le lien entre les zones de production et l'agro-parc

Les CTA se chargent de collecter les productions agricoles réalisées à la base (les ZAAP et coopératives) par les producteurs et les convoient aux usines de transformations

privés, il a été réalisé l'étude majeure qu'est l'élaboration du cahier de charge de la société de gestion de l'agroparc et des projets de textes relatifs à sa création et à son fonctionnement. De même l'étude sur la stratégie y compris mesures incitatives de mise en œuvre des partenariat public-privé (PPP) dans les ZTA a été réalisée.

Concrètement, pour la promotion du privé, le projet a facilité l'installation à date de quatre (04) opérateurs privés dans l'agro-industrie : EVAME SARL, DABA SA, SITRAPAT, WESTBRIDGE. Ainsi, il a appuyé la négociation des contrats de cession foncière pour des baux emphytéotiques en faveur des privés. A date, il

secteur privé vient d'avoir une opportunité d'investissement à travers la zone d'agrégation. On note également une opportunité pour les transformateurs parce que nous avons un



autorités du pays veulent faire de ce secteur, un véritable moteur de croissance.

Dans cette optique, le pays a élaboré un programme national de développement des agropoles sur la période 2017-2030 qui vise la structuration de tout le territoire en 10 agropoles. Il est assorti d'un premier projet, le Projet de transformation agro-alimentaire du Togo (PTA-Togo) dans le bassin de la Kara, communément appelé « agropole du bassin de la Kara ».

L'Agropole de Kara est l'un des tout premiers mis en place en 2018. Cet agropole met un coup d'accélérateur dans la réalisation de ces mégas pro-

Selon Mabisaa Agba, spécialiste en agro-industrie, l'agropole de Kara est une plateforme multifonctionnelle pour desservir les villages à forts potentiel agricoles.

"C'est d'abord un centre d'agrégation et de négociation des produits. C'est également un centre de transformation primaire, une plateforme de service financier et non financier lié à la fourniture d'intrants et aux renforcements des capacités des acteurs", a-t-il affirmé. Dotée d'une unité technique d'encadrement des agriculteurs, l'infrastructure dispose également d'une air... de séchage, d'un bloc administratif, une cantine, un magasin d'une



dans l'agroparc après une transformation primaire marquée par les opérations de tri, de vannage et de conditionnement. Il joue également un rôle de plateforme multifonctionnelle pour les acteurs des chaînes de valeur agricole offrant des services financiers et non financiers.

En vue de rendre le cadre institutionnel et la gouvernance de l'agropole porteurs pour les

a été mobilisé 2350ha pour EVAME, 500ha pour DABA S.A., 500ha pour SITRAPAT, 500ha pour WESTBRIDGE. D'autres privés, notamment E 20, STK, 2AB, SOUTH GROW, ORDF sont dans le processus d'installation pour la production en régie et la transformation.

"La réalisation de cet ouvrage offre des opportunités d'investissement au secteur privé. Le



local de machine qui offre l'opportunité à travers un bail ou location, d'installer des équipements de nettoyage par exemple de sésame, de vannage et de calibrage du soja pour l'exportation", a indiqué Mabisaa Agba.

Il faut noter aussi la préparation du forum sur l'Agropole de Kara avec le secteur privé prévu pour le premier trimestre de l'année 2025 et dont l'objectif est de mieux communiquer afin de rassurer les investisseurs potentiels, présenter les différentes opportunités d'investissement disponibles, les incitations fiscales et financières mises en place par le gouvernement ainsi que les mesures d'accompagnement pour garantir le succès des investissements.

Togo- Des Exclusions à l'ANC

ROBERT OLYMPIO S'EN MOQUE

« Si moi, petit Robert, on me chasse de l'ANC Ça ne donnera aucun résultat »

Avant son exclusion, Robert Olympio avertissait en des termes clairs sa formation politique sur son exclusion. Candidat aux élections sénatoriales que son parti dit non catégorique, Robert Olympio ainsi que six autres membres du parti sont exclus définitivement. Leur faute, le non-respect de se conformer aux décisions, directives et consignes du parti. Bien avant la décision d'exclusion, Robert Olympio a été clair. « Si moi, petit Robert, on me chasse de l'ANC Ça ne donnera aucun résultat ».

Le nombre de militants au sein de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), augmente-t-il? Diminue-t-il? De militants de moins? Les deux dernières interrogations apportent la réponse. A l'ANC, le « narcissisme », pour emprunter à Robert Olympio risque d'enterrer le parti à ja-

mais. Œuvre de tant de jours en un jour effacé? Oui, l'ANC de Jean Pierre Fabre est au bord



du précipice, un chemin de non retour, dira quelqu'un.

Après le ministre Gomado pour son entrée au gouvernement, c'est le tour de 7 membres importants qui sont exclus de façon définitive du parti. On leur reproche leur non respect à la ligne politique du parti. En l'espace de quelques mois, de gros poissons sont chassés de l'eau de

l'ANC. Troublent ils réellement l'eau? A cette question, Robert Olympio avait apporté plus de

clarifications pour situer l'opinion nationale de ce qui se passe au sein du parti.

L'homme qui dit avoir bien mûri sa décision avant de s'en-gager pour les sénatoriales, dé-2018, être le seul à conseiller plorait dans son parti, « moi je sais tout. Ce que je dis, c'est qu'on doit faire... »

« 2018, au bureau national de Interrogé sur son exclusion du parti, l'homme n'a pas mâché les mots: « Si moi, petit Robert,

on me chasse de l'ANC? Ça ne donnera aucun résultat. Peut-être que ça serait même défavorable à mon parti que j'aime bien », disait-il. Avant de lancer une invite à ses collègues de l'ANC à un changement de stratégie. Selon lui, le peuple ne veut plus de ce système et, il faut changer de stratégie.

« Changeons de stratégie ! Comment pensez-vous que du côté de l'opposition, nous avons 80% de l'électorat et qu'on nous gagne avec 15% de l'électorat du parti au pouvoir? C'est que le peuple (nous) a également censurés. Le peuple ne veut plus de ce système et, il faut changer de stratégie. Il le faut, c'est le moment de changer de stratégie, d'aller voir... allons-y, essayons de l'intérieur de refaire les choses ». Robert Olympio

réussira-t-il à être entendu par ses collègues? Foncièrement opposé aux boy-cottes des élections, Robert Olympio avait révélé qu'en 2018, être le seul à conseiller plorait dans son parti, « moi je sais tout. Ce que je dis, c'est qu'on doit faire... »

« Changeons de stratégie ! Comment pensez-vous que du côté de l'opposition, nous avons 80% de l'électorat et qu'on nous gagne avec 15% de l'électorat du parti au pouvoir? C'est que le peuple (nous) a également censurés. Le peuple ne veut plus de ce système et, il faut changer de stratégie. Il le faut, c'est le moment de changer de stratégie, d'aller voir... allons-y, essayons de l'intérieur de refaire les choses ». Robert Olympio

réussira-t-il à être entendu par ses collègues? Foncièrement opposé aux boy-cottes des élections, Robert Olympio avait révélé qu'en 2018, être le seul à conseiller plorait dans son parti, « moi je sais tout. Ce que je dis, c'est qu'on doit faire... »

« 2018, au bureau national de Interrogé sur son exclusion du parti, l'homme n'a pas mâché les mots: « Si moi, petit Robert,

on me chasse de l'ANC? Ça ne donnera aucun résultat. Peut-être que ça serait même défavorable à mon parti que j'aime bien », disait-il. Avant de lancer une invite à ses collègues de l'ANC à un changement de stratégie. Selon lui, le peuple ne veut plus de ce système et, il faut changer de stratégie.

« Changeons de stratégie ! Comment pensez-vous que du côté de l'opposition, nous avons 80% de l'électorat et qu'on nous gagne avec 15% de l'électorat du parti au pouvoir? C'est que le peuple (nous) a également censurés. Le peuple ne veut plus de ce système et, il faut changer de stratégie. Il le faut, c'est le moment de changer de stratégie, d'aller voir... allons-y, essayons de l'intérieur de refaire les choses ». Robert Olympio

réussira-t-il à être entendu par ses collègues? Foncièrement opposé aux boy-cottes des élections, Robert Olympio avait révélé qu'en 2018, être le seul à conseiller plorait dans son parti, « moi je sais tout. Ce que je dis, c'est qu'on doit faire... »

ndlr). Chaque fois que nous nous abstenons d'y aller, les conséquences ne sont pas aussi favorables pour l'opposition...», souligne-t-il en rappelant l'histoire d'Aung San Suu Kyi, l'opposante birmane qui, malgré le seul point siège qu'elle a gagné en 2012 face à la junte au pouvoir, est entrée au Parlement.

Alors, Robert Olympio ne comprend pas pourquoi son parti ANC refuse de siéger dans la nouvelle Assemblée nationale, avait écrit nos confrères de LA MANCHETTE.

Rappelons que le bureau national de l'ANC qui s'était réuni en séance ordinaire le 20 janvier 2025, avait donc décidé de sanctionner ceux qui ne respectent pas la ligne politique du parti de façon définitive. Sont concernés, Robert Adblewo Kossi Olympio, Kenou Dzidzonou, Zokevo Kokou Obakou, Alphonse Agbéko Akaldé, Mouhalidina Alfa-Sika, Goutane Oudanou et Jean-Jacques Sitou Messan Folly Teko sont définitivement exclus du parti.

Source : www.togotimes.info
Le titre est de la rédaction

Santé

L'HÔPITAL DOGTA-LAFIÈ ANNEXE DE KARA INAUGURÉ

Le chef de l'Etat Faure Gnassingbé, a procédé le vendredi dernier à l'inauguration de l'annexe de l'hôpital de référence de niveau 4, Dogta-Lafiè, symbole d'une volonté collective d'avancer vers un avenir plus sain. Cette infrastructure sanitaire

« Qu'il me soit permis d'exprimer ma très haute gratitude au chef de l'Etat dont la vision et les instructions avisées expliquent la réalisation parfaite du présent projet. Sa présence à cette inauguration dénote son attachement à toutes les ac-

ainsi un pas décisif vers une couverture sanitaire universelle, conformément à la Feuille de route Togo gouvernementale 2025.

« La construction et l'équipement de ce centre à Kara, s'arment parfaitement à

ainsi que les avancées significatives qu'apporte cet établissement dans la formation des praticiens et personnel soignant, qui traduisent l'engagement constant du chef de l'Etat, à bâtir un système de santé plus performant et accessible.

L'hôpital Dogta-Lafiè de Kara offre des services d'imagerie et de radiologie médicale, d'hémodialyse, d'ophtalmologie et d'odonto-stomatologiques. Il est doté d'équipements de pointe pour des soins spécialisés notamment une IRM de 1,5



rentes régions, de nouvelles formations sanitaires et rénovation des formations sanitaires avec la réception de plusieurs Unités de soins périphériques (USP) dans le cadre du projet de Services de santé essentiels de qualité pour couverture sanitaire universelle (SSEQCU). Ces réalisations ont porté le taux d'accessibilité de 71% en 2020 à 90,7% en 2023.



de pointe, répond ainsi à la vision du chef de l'Etat de promouvoir la santé publique, gage d'une vie paisible et harmonieuse dans la cité.

Madame Ingrid Awadé, Directrice générale de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), institution réalisatrice de ce projet innovant, a exprimé sa gratitude au Président de la République pour sa politique de promotion du bien-être des populations.

tions qui portent sur le bien-être social des populations togolaises » a-t-elle déclaré.

L'implantation de ce grand pôle d'amélioration de l'offre de service de santé et de soins de qualité à toutes les populations du septentrion vient renforcer un maillage sanitaire dynamique dans tout le pays et représente une étape cruciale vers une meilleure accessibilité des soins de qualité à un coût abordable. Elle constitue



l'atteinte de l'objectif de la couverture sanitaire universelle, une vision portée par le chef de l'Etat et qui est traduite dans la politique du gouvernement à travers la Feuille de route 2020-2025 et opérationnalisée. L'objectif est de permettre à tous les concitoyens, quels que soient leur condition ou leur lieu de résidence, d'accéder à des soins de santé de qualité, ici même au Togo, surtout au plus près de chez eux » a précisé le ministre de la Santé et de l'hygiène publique, le Professeur Tchou Darre.

Il a salué à cet effet, les efforts en matière de santé publique

tesla de haut champ, une première au Togo, permettant des diagnostics précis pour des pathologies complexes telles que celles du cerveau, du cœur ou de la prostate.

Le Centre dispose aussi d'une radiographie numérisée consacrée aux examens spécifiques pour des pathologies cancéreuses ou des affections de l'abdomen et du petit bassin.

Ces dernières années, le Togo a réalisé des efforts considérables dans le domaine de la santé avec la construction d'un hôpital national de référence (Dogta Lafiè), des hôpitaux mère-enfant dans les diffé-

Le gouvernement poursuit les initiatives avec la réhabilitation et la modernisation en cours du Centre hospitalier universitaire (CHU) Campus de Lomé et de Kara dans le cadre du Projet ELLIPSE, la construction et l'équipement d'unités de soins périphériques, de centres dédiés à la gestion des épidémies la dotation en août 2024 des formations sanitaires du pays en nouveaux équipements et matériels, le projet de construction du centre de cancérologie, dont la pose de la première pierre s'est déroulée en octobre dernier.



CIRCULAIRE

N° 001/2025/OTR/CG/CI

RELATIVE AU REHAUSSEMENT DU SEUIL D'ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

La loi n° 2024-007 du 30 décembre 2024 portant loi de finances, exercice 2025, a rehaussé le seuil d'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), fixé par l'article 177 du Code Général des Impôts (CGI). Ce seuil, initialement de soixante millions (60 000 000) de francs CFA, est porté à cent millions (100 000 000) de francs CFA.

Ainsi, pour compter du 1er janvier 2025, sont tenues de facturer et de reverser la TVA, les personnes physiques ou morales qui effectuent d'une manière indépendante à titre habituel ou occasionnel, une ou plusieurs opérations soumises à la taxe, quels que soient le statut juridique de ces personnes, leur situation au regard des autres impôts et la forme ou la nature de leur intervention, lorsqu'elles réalisent un chiffre d'affaires supérieur à cent millions (100 000 000) de francs CFA.

De ce fait, l'assujettissement à la TVA des entreprises qui sont au régime du Réel sans TVA, sous réserve des entités exonérées, prend effet à compter du premier (1er) jour du mois du franchissement du chiffre d'affaires ci-dessus indiquée.

Les assujettis au 31 décembre 2024, dont le chiffre d'affaires n'atteint pas le nouveau seuil, continuent d'observer leurs obligations déclaratives et de paiement pendant trois (03) exercices consécutifs conformément à l'article 177 alinéa 3 du CGI.

En conséquence, durant cette période triennale qui court du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, toutes les entreprises relevant du régime du

réel avec TVA suivant l'ancien seuil, conservent leur statut d'assujettis ainsi que les obligations fiscales y relatives. Elles restent, à cet effet, redevables de l'accomplissement de leurs obligations habituelles de facturation, de collecte, de déclaration et de versement de ladite taxe indépendamment du rehaussement de seuil intervenu.

Elles perdront leur statut d'assujettis si à l'issue de cette période, leur chiffre d'affaires reste inférieur au nouveau seuil de cent millions (100 000 000) de francs CFA.

Cependant, les entreprises assujetties sur la base de l'ancien seuil qui souhaitent renoncer à leur assujettissement du fait du non franchissement du nouveau seuil avant l'expiration du délai de trois (03) ans susmentionné, doivent introduire une demande de changement de régime auprès du Commissaire des Impôts.

En ce qui concerne les entreprises ayant volontairement opté pour leur assujettissement à la TVA, elles sont tenues de poursuivre leurs obligations déclaratives et de paiement pour une période de cinq (05) ans à compter du 1er janvier suivant l'exercice de leur option, conformément à l'article 176 alinéa 2 du CGI.

Pour rappel et ce conformément aux dispositions de l'article 177 alinéa 2 du CGI, indépendamment du seuil du chiffre d'affaires réalisé, les personnes morales ou physiques exerçant une profession libérale ainsi que les titulaires de charges et offices, sont assujettis de plein droit à la taxe sur la valeur ajoutée. Il en est de même pour les personnes physiques ou morales exerçant la profession de commissionnaires de transports aériens et/ou maritimes, d'agents de fret aérien et maritime, de commissionnaires agréés portuaires, des consignataires de navire et les professions d'expertise maritime.

Le Commissaire des Impôts est chargé de l'application de la présente circulaire qui prend effet à compter du 1er janvier 2025 et sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 14 janvier 2025

Le Commissaire Général p. i.

Philippe Krom B. TCHADIE

Page 1/2

Page 2/2



PRIMA

Spécial Fonctionnaires